



# Charte de l'atelier numérique

Année 2024/2025

# Sommaire

- Présentation ..... 3
- Politique de l’atelier numérique ..... 3
- Règlement ..... 4
- Non-respect du règlement ..... 4
- Savoir être au sein de l’atelier ..... 5
- Formats d’impression ..... 5
- Information sur les prix des impressions pratiqués dans le privé ..... 6
- Autonomie ..... 6
- Horaires ..... 7
- Rendez-vous ..... 7
- Nous contacter .....7

# Présentation

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette (ENSAPLV) propose à l'ensemble des étudiants de la Licence 1 au Doctorat le libre accès à l'atelier numérique. Cet espace est dédié à la réalisation de l'ensemble des travaux universitaires.

Pour cela, l'atelier numérique met à disposition 30 postes informatiques équipés des dernières licences : des traceurs allant jusqu'au A0, des imprimantes couleurs et noir&blanc et des imprimantes 3D.

Ce lieu de travail et de partage des connaissances est entièrement gratuit.

Pour assurer le bon fonctionnement et le respect des règles de l'atelier, l'accueil est assuré par les moniteurs (étudiants salariés par l'école) sous l'autorité du responsable de l'atelier numérique.

## Politique de l'atelier numérique

L'atelier fournit gratuitement aux étudiants les ressources nécessaires à la valorisation de leurs travaux universitaires.

Au-delà de cet aspect, ce lieu a pour but premier d'apporter une méthodologie de travail rigoureuse aux étudiants dans le domaine de l'impression et de la mise en valeur des projets.

La gratuité ne doit en aucun cas desservir cette méthodologie.

Ce processus d'apprentissage permettra aux futurs diplômés de gérer la qualité de leurs impressions dans leurs futures agences tout en respectant les aspects économique et écologique.

# Règlement

Pour assurer le bon fonctionnement de l'atelier numérique, il est impératif de suivre l'ensemble des règles suivantes :

## Règles de base

- L'atelier est strictement réservé aux étudiants de l'ENSAPLV, par conséquent ils doivent se présenter auprès des moniteurs avec une carte étudiante en cours de validité ;
- Pour les impressions, les étudiants doivent se présenter aux moniteurs pour qu'ils leur indiquent la marche à suivre ;
- L'impression de documents personnels n'est pas autorisée ;
- Seuls les étudiants à partir du Master peuvent imprimer en autonomie ;
- Il est possible d'apporter son papier en rouleaux ou en feuilles, les moniteurs les installeront.

## Impressions A4 et A3

- Pour imprimer des formats A3, A4 et les bandeaux, en couleurs et noir&blanc, il faut aller voir un moniteur avec le document sur clé USB pour qu'il l'imprime ;
- Si l'imprimante utilisée a un problème, il faut le signaler à un moniteur ;
- Les mémoires seront imprimés en 1 exemplaire maximum. Pour toute impression supplémentaire, il faudra apporter une ramette de papier ;
- Il n'est pas nécessaire de hachurer les photos et aplats sur ces formats.

## Impression grand format

- Il faut vérifier les fichiers avant chaque impression sur le poste informatique ;
- Il est formellement interdit de faire des tests à taille réelle. Il faut faire des bandes tests à 100 % pour vérifier les échelles, les épaisseurs de traits et les couleurs ;
- Il est interdit de réimprimer un grand format plusieurs fois. Les erreurs se corrigent en amont du tirage final ;
- Les impressions plus grandes que du A0 doivent être réalisées par un moniteur ;
- Le papier fourni par l'école étant très fin et par un souci écologique et économique, il est obligatoire de hachurer les aplats (hors rendus finaux). L'atelier met à votre disposition 8 postes de travail dédiés ainsi que des tutoriels pour mettre en place le hachurage.

# Non-respect du règlement

**Attention, le non-respect des règles énoncées précédemment vous expose à une exclusion temporaire ou définitive de l'accès à l'atelier et d'un signalement auprès de l'administration !**

# Savoir être au sein de l'atelier

- Se présenter à un moniteur avant de s'installer ;
- Ne pas contester ou mettre en cause les consignes des moniteurs ;
- Ne pas déplacer, modifier ou dégrader le matériel informatique ;
- Ne pas tenter d'installer des logiciels sur les postes informatiques sous peine de sanctions (voir charte informatique) ;
- Éteindre les postes informatiques une fois le travail terminé ;
- Ne pas manger dans l'atelier ;
- Ne pas poser de contenants avec du liquide à proximité du matériel informatique ;
- Ranger et veiller à jeter ou à recycler les chutes de papier ;
- Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'atelier.

## Formats d'impression

Nous préconisons les formats suivants pour l'impression :

Formats de base en mm

|    |            |
|----|------------|
| A0 | 841 x 1189 |
| A1 | 594 x 841  |
| A2 | 420 x 594  |
| A3 | 297 x 420  |
| A4 | 210 x 297  |
| A5 | 148 x 210  |

### Bandeaux

297 X 1250 mm sur les imprimantes laser

280 X 2500 mm, sachant que 2500 est la valeur maximale

### Formats plus grands

Pour les formats plus grands que le A0, la limite en largeur est de 850 mm et en hauteur de 2500 mm.

### Livrets

A5 ou A4

Attention le nombre de pages doit être un multiple de 4 sinon ça ne marchera pas.

Exemple : 16 pages, 20 pages, 24 pages, etc.

### Impression recto/verso

A5, A4, A3

# Information sur les prix des impressions pratiqués dans le privé

L'atelier numérique fournit gratuitement aux étudiants les ressources nécessaires à la valorisation de leurs travaux universitaires.

Pour pérenniser cette gratuité au fil des années, il est très important que chacun ait une idée de ce qu'une impression coûte à l'extérieur. Quand les étudiants seront diplômés il leur faudra payer leurs impressions pour présenter leurs projets.

Un Ao coûte en moyenne 10 euros sur un papier ordinaire.

Une photocopie couleur coûte en moyenne 10 centimes.

Il est indispensable de prendre en compte cette information et de ne pas répéter les impressions inutiles.

La gratuité est un privilège. Il faut en profiter pour acquérir de l'expérience et des compétences et non pas pour imprimer sans faire attention.

Les moniteurs sont là pour guider les étudiants et leur donner la méthode adaptée.

## Autonomie

Seuls les étudiants à partir du master peuvent imprimer en autonomie.

Il est important d'acquérir certaines bases avant de pouvoir gérer ses impressions seul.

Néanmoins, nous délivrerons un **certificat d'autonomie aux étudiants de Licence sous certaines conditions.**

La demande de ce certificat pourra être demandée au responsable de l'atelier numérique sur rendez-vous.

L'étudiant qui fera la demande devra savoir maîtriser :

- La vérification d'un fichier PDF sur le logiciel Photoshop ;
- Le hachurage des aplats ;
- La réalisation des bandes test de ses impressions ;
- Le paramétrage des imprimantes.

Attention, les impressions au-delà du Ao devront toujours être validées par un moniteur.

# Horaires

Du lundi au vendredi de 08h30 à 20h30

Les impressions se terminent à 20h00

Les horaires peuvent être adaptés en fonction de la fréquentation et des échéances de l'école.

## Important

Les étudiants doivent impérativement avoir quitté l'établissement des Ardennes au plus tard à 21h30 (en période de rendus)

# Rendez-vous

La prise de rendez-vous est obligatoire pour les tâches suivantes :

- Impression sur carton ou sur support spécial (calque, papier épais, etc.) ;
- Scanner petit et grand format.

# Nous contacter

**Clément Boulard, responsable**

[clement.boulard@paris-lavillette.archi.fr](mailto:clement.boulard@paris-lavillette.archi.fr)

01 44 65 23 95

**Service informatique**

01 44 65 23 80

**Moniteurs**

01 44 65 23 90

**Locaux**

21-23 rue des Ardennes, 75019 Paris

